

A Gandrange, le pragmatisme du groupe se heurte à la colère des salariés

A deux mois des élections municipales, l'annonce de la suppression de 600 emplois à Gandrange, en Lorraine, est en train de prendre une dimension politique.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL EN LORRAINE.

Environ 700 salariés qui scandent « Gandrange vivra ! », hier, devant le siège d'ArcelorMittal à Luxembourg. Des élus locaux de tous bords et l'évêque de Metz qui s'émeuvent. Nicolas Sarkozy qui promet « des décisions » et demande à rencontrer Lakshmi Mittal, tandis que l'intersyndicale exige un « gel des suppressions d'emplois »... A deux mois des élections municipales, l'annonce de la fermeture partielle de l'usine de Gandrange, en Lorraine, est en train de prendre une dimension politique.

Le choc est d'autant plus violent qu'il était inattendu. Quand il a pris ses fonctions de directeur de Gandrange en 2005, Bernard Lauprêtre était chargé de faire tourner ce site d'un millier de salariés, présenté comme la vitrine sociale de Mittal Steel durant son OPA sur Arcelor en 2006. Au même moment, Henri Blaffart arrivait à l'usine de Florange, à 9 kilomètres, avec pour mission de fermer un pan de ce site d'Arcelor d'ici à la fin 2010 et de préparer la suppression de 1.100 emplois.

Deux ans plus tard, leurs deux



Hier, les salariés devant le siège social d'ArcelorMittal à Luxembourg.

entreprises ont fusionné, et tout s'est inversé. Mittal est revenu sur la décision prise en 2003 par Arcelor, estimant que la croissance nouvelle de la demande d'aciers plats ne justifiait plus une fermeture de Florange. « ArcelorMittal a une vision à long terme, mais sait aussi être réactif et s'adapter au marché », se réjouit Henri Blaffart.

A Gandrange, au contraire, Bernard Lauprêtre a dû annoncer l'arrêt de l'aciérie et du train à billettes pour 2009. Le site doit conserver un laminoir, soit seulement 430 employés sur 1.030. « Depuis deux ans, l'ensemble des données a évolué », dit le directeur. Depuis son achat pour un euro symbolique par Lakshmi Mittal en 1999, le site n'a fait de bénéfices qu'en 2004 et 2005. L'an dernier, ses pertes ont avoisiné les

30 millions d'euros. Pourquoi ? Les prix de la ferraille ont explosé, rendant la filière électrique moins compétitive que la filière fonte (qui utilise du minerai de fer), explique le directeur de l'usine. Résultat, Gandrange, dont le four est par ailleurs réputé défaillant, présente des coûts de revient supérieurs à d'autres sites du groupe et de ses concurrents.

Le plan de l'ex-directeur

A Gandrange, ce pragmatisme, pilier de la philosophie Mittal, n'est pas du goût des salariés. Djema Haoues, salarié d'un sous-traitant qui assure la maintenance de la coulée continue, a les yeux d'un homme qui a mal dormi plusieurs nuits. Après vingt-quatre ans sur le site, son avenir est précaire. C'est moins vrai pour les 600 salariés directs d'Arcelor-

Mittal concernés par les suppressions puisque le groupe compte en reclasser la majorité sur les sites voisins de Florange et de Luxembourg. En incluant des départs en retraite, il ne devrait pas y avoir de licenciements secs. « J'aimerais bien n'avoir à gérer que des restructurations de ce type », ironise un fonctionnaire qui accompagne le dossier.

Jacky Mascelli, délégué CGT, n'est pas aussi optimiste. Surtout, il ne comprend pas qu'un groupe engrangeant 6 milliards d'euros de bénéfice ne puisse pas investir pour « surmonter des difficultés passagères et provisoires ». Son collègue de la CDFT, Edouard Martin, s'interroge sur la logique industrielle de la décision, évoquant notamment les coûts de transport des billettes appelées à venir d'Allemagne pour être laminées à Gandrange.

Tous deux reçoivent un soutien inattendu en la personne d'Alain Grenaut, ancien directeur de l'usine. « Je continue à être très optimiste pour Gandrange », a-t-il déclaré la semaine dernière devant une assemblée stupéfaite. Leur ancien patron qui fait cause commune avec les syndicats... Son plan : avec l'aide des politiques, trouver un investisseur qui puisse orienter davantage la production du site vers des produits à plus forte valeur ajoutée, comme il dit l'avoir fait entre 2003 et 2005. « A mon avis, rien n'est perdu. »

T. M.

Aciers plats : les activités commerciales transférées au Luxembourg

Les syndicats doivent donner, aujourd'hui, leur feu vert au projet Bridge, qui consiste à centraliser au Luxembourg les activités commerciales et financières de la branche des aciers plats européens. Des discussions avec Bercy sont en cours.

La réorganisation des aciers plats en Europe d'ArcelorMittal entre dans sa phase finale. Le nouveau dispositif, baptisé « Bridge », vise à centraliser les activités commerciales dans une société basée au Luxembourg et à recentrer les usines sur leur responsabilité industrielle. Les syndicats doivent donner aujourd'hui leur feu vert à l'accord d'intéressement sur ces nouvelles bases.

Sachant que les bénéfices des sites concernés (Dunkerque, Mardyck, Florange...) doivent être transférés vers le Luxembourg, les modalités d'intéressement des salariés devaient être remises à plat. Après des mois de négociations, la majorité des organisations syndicales françaises serait prête à prendre position en faveur de l'accord.

La société luxembourgeoise ArcelorMittal Flat Carbone Europe aura en charge la commercialisation, la facturation aux clients finaux ou encore le financement des projets de R&D. Les sites industriels lui vendront leurs

produits finis sur la base d'un prix de transfert majoré d'un montant qui correspondrait à 5,5 % des capitaux engagés. Le but pour le groupe est de simplifier les flux financiers et de faire remonter le cash plus rapidement. Techniquement, Bridge serait déjà en place en France, en Belgique et en Espagne depuis le 1^{er} janvier. En Allemagne et en Italie, c'est le cas depuis le 1^{er} décembre. Néanmoins, certains aspects techniques doivent être clarifiés.

Intéressement et impôt

C'est le cas de l'intéressement, Lakshmi Mittal s'étant engagé à ce que le projet ne pénalise pas les employés. Mais c'est aussi le cas des impôts. Inévitablement, la France verra une partie de ses recettes fiscales partir vers le Luxembourg, où l'imposition est plus faible. Des discussions ont lieu entre la société et le ministère des Finances. Selon un schéma provisoire, il serait prévu qu'ArcelorMittal Flat Carbone conserve 80 % des bénéfices et en reverse 20 % à la société française ArcelorMittal Atlantique et Lorraine, qui chapeaute les sites concernés. En 2006, celle-ci a enregistré un bénéfice de 161 millions d'euros, imposés théoriquement à hauteur de 33 %, soit de 53 millions.

T. M.